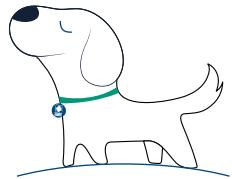




**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMARES**



FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT - MÉDAILLE POUR CHIEN

Renseignements sur le propriétaire du chien

Prénom	Nom		
Adresse du domicile :	Numéro	Rue	Appartement
Ville	Code postal		
Téléphone :	Courriel :		

Renseignements sur le chien

Nom			
Race			
Couleur		Année de naissance	
Sexe	Mâle <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>	Signe distinctif
Provenance du chien			

Renseignements sur le second chien (si applicable)

Nom			
Race			
Couleur		Année de naissance	
Sexe	Mâle <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>	Signe distinctif
Provenance du chien			

S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Mon/mes chiens N'ONT JAMAIS été déclarés comme potentiellement dangereux.

Mon/mes chiens ONT DÉJÀ été déclarés comme potentiellement dangereux.

Informations médicales sur le chien

Vaccin contre la rage à jour *	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Stérilisation*	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Date					

Informations médicales sur le second chien

Vaccin contre la rage à jour *	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Stérilisation*	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Date					

Clinique vétérinaire

Clinique vétérinaire

Téléphone du vétérinaire

Téléphone du vétérinaire

Micropuce*	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Poids du chien (à maturité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			kg	lbs	

Micropuce*	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Poids du chien (à maturité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			kg	lbs	

Puce

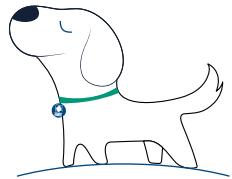
Puce

* Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuage est contreindiqué pour le chien.

Je déclare que tous les renseignements sont véridiques

Signature : _____

Date : _____



La médaille est valide pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre.
La licence est annuelle, inaccessible, indivisible, non transférable et non remboursable.

TARIF

Par chien:

Sans frais	Pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures
100 \$	Pour les non-résidents afin d'avoir accès au parc canin
15 \$	Frais de remplacement d'une médaille pour les non-résidents

PAIEMENT

3 façons de payer:

Sur place, au Service de l'urbanisme de l'hôtel de ville (argent, débit, crédit ou chèque*)

*Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de: Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (FRAIS DE 30\$ POUR CHÈQUE SANS PROVISION)

En téléphonant au 418-878-VSAD (carte de crédit)

Par la poste (en nous faisant parvenir un chèque*)

*Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de: Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (FRAIS DE 30\$ POUR CHÈQUE SANS PROVISION)

RÈGLEMENTATION

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS, RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN FAIT PARTIE. EXTRAITS SIMPLIFIÉS DU RÈGLEMENT NO 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Les chiens guides ou d'assistance sont exclus du présent règlement. De même qu'un animal gardé dans un chenil ou un chiot de moins de 6 mois seulement si un éleveur est propriétaire ou gardien du chien.

DISPOSITIONS VISANT LA PRÉVENTION DES NUISANCES :

- ▶ Garder l'animal sur la propriété au moyen d'une clôture, laisse, corde ou tout moyen adapté à la taille et au poids;
- ▶ Ne pas laisser un animal être un obstacle pour une personne souhaitant atteindre la porte principale d'une résidence;
- ▶ Dans les sentiers et endroits publics, les animaux doivent toujours demeurer en laisse;
- ▶ Attention aux nuisances par le bruit : aboiements excessifs, hurlements, gémissements de manière à troubler la paix;
- ▶ Toujours ramasser les excréments laissés par votre chien sur la propriété publique ou privée.

Transmettre ce formulaire à l'adresse postale:

- 200, Route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures QC G3A 2E3
- ou par courriel urbanisme@vsad.ca